



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

N° C22_09_2022_14 - Décision modificative n°1 - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	70	9	79	11

Pour : 79	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURE Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLÉ Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à GUERY Patrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à TROCHON Patrick), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à DUPIN Jacques), SUIRE Catherine (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Décision modificative n°1 - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous pour la gestion de proximité du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), pour des frais de masse salariale supplémentaires et l'augmentation du coût du carburant :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
<i>Masse salariale</i>			
011/62871 - Rembst budget principal carburant	91 000,00 €		
012/64131 - Rémunérations	30 000,00 €		
65/6574 - Subventions versées	- 5 000,00 €		
65/65888 - Charges diverses	- 116 000,00 €		
Total	- €	Total	- €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
<i>gestion de proximité PLPDMA</i>			
20/2031 - Frais d'études	37 200,00 €	1318 - Autres subventions	30 450,00 €
21/2188 - Autres immos corporelles	- 6 750,00 €		
Total	30 450,00 €	Total	30 450,00 €

Vu l'avis de la commission des finances le 31 août 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET